



Avis sur le rapport 4-10 de l'Exécutif régional
**Plan Régional Santé Environnement 4
(PRSE 4 - 2023-2027)**

Rapporteuse : Martine Esther Petit

Synthèse du rapport de l'Exécutif régional

L'élaboration du 4^e Plan régional santé environnement (PRSE 4) 2023-2027 s'appuie sur les orientations du Plan national santé environnement (PNSE4) publié en mai 2021, sur le bilan du PRSE3 Bourgogne-Franche-Comté ainsi que sur les préconisations des ateliers mis en place dans le cadre de cette démarche concertée et collaborative.

Toutes les régions sont concernées et les CESER mobilisés. Le CESER BFC a été invité à rejoindre le Groupe régional santé environnement (GRSE) regroupant des représentants des services de l'État, des collectivités, des associations, des employeurs, des salariés et des universitaires. Il est co-présidé par l'ARS, la SGAR et le Conseil régional qui est amené à intervenir sur certaines fiches actions dans le cadre de ses politiques, en tant que co-chef de file de l'action, de partenaire ou de financeur potentiel. Ce plan se veut être une continuité du PRSE3 avec des adaptations imposées par de nouveaux défis sur la santé avec comme objectif essentiel de parler d'une seule santé ("One Health").

Il est construit autour de cinq axes :

- Axe Transversal : Renforcer et coordonner la communication et la formation sur les enjeux de santé environnement, de changement climatique et d'approche "Une seule santé".
- Axe 1 - Agir pour développer des comportements favorables à la santé.
- Axe 2 - Agir pour développer des environnements favorables à la santé.
- Axe 3 - Intégrer la santé environnement dans les politiques publiques et les projets territoriaux.
- Axe 4 - Soutenir la recherche et les actions innovantes pour une approche "Une seule santé".

Avis du CESER

Tous les facteurs environnementaux tels que la pollution de l'air, de l'eau, des sols, l'impact des pesticides, les habitats insalubres, les conditions de travail dangereuses, les pollutions sonores et lumineuses, le stress, les radiofréquences ont un impact réel sur la santé.

En outre, la crise sanitaire de la Covid-19 a fait émerger des interrogations sur notre rapport au vivant et constitue un rappel du lien étroit qui existe entre santé humaine, santé animale et environnement ; cette nouvelle approche ne pourra se concrétiser que de façon intégrée et intersectorielle à travers une stratégie : Une Seule Santé "One Health". Face à ces réalités, l'émergence de nouvelles politiques de prévention est nécessaire.

La Région ne dispose pas d'une compétence santé en tant que telle mais ses leviers d'interventions dans le champ de la santé environnement sont nombreux : transition énergétique, environnement, agriculture, forêt, aménagement du territoire, transports...

Le CESER note que les remarques formulées sur le précédent PRSE ont été prises en compte mais regrette qu'un certain nombre d'éléments non aboutis ne figurant plus au PRSE4 mériteraient d'être maintenus, notamment la lutte contre le manque de professionnels de santé qui, malgré des dispositifs incitatifs, reste d'actualité.

Le CESER regrette que les questions environnementales ne soient envisagées que par le prisme de la transition énergétique. La protection et la préservation de la biodiversité (espaces et espèces) ne font l'objet d'aucune action spécifique.

Le CESER souligne que l'eau ne constitue plus un axe spécifique dans le PRSE 4 alors même qu'il s'agit d'un enjeu sanitaire prioritaire et majeur des années à venir et regrette que la question de la priorisation des usages de l'eau ne soit pas évoquée. De même, le CESER renouvelle ici sa recommandation au Conseil régional de solliciter la responsabilité de l'animation et de la concertation dans le domaine de l'eau.

Il est certain que les décisions prises par les politiques dans les champs de l'aménagement du territoire et de l'urbanisme influent durablement sur la santé et que rien ne pourra être fait sans une volonté politique forte. Le CESER pointe l'oubli du monde rural dans ce plan qui peut laisser penser que la question de la santé-environnement ne concernerait que les zones urbaines.

Si le PRSE 4 précise que la pollution atmosphérique nécessite une action renforcée, tenant compte des freins comportementaux documentés par la recherche, il paraît néanmoins manquer d'ambition sur les principaux facteurs polluants : les HAP, PFAS...

Le CESER relève que le monde éducatif et les établissements de recherche ne sont pas suffisamment mobilisés.

Il conviendrait de favoriser :

- Les échanges entre le monde de la recherche académique et celui de l'agriculture et de l'agroalimentaire.
- Les échanges entre le champ de la santé et celui de l'alimentation, d'autant qu'une alimentation saine et durable mériterait un engagement plus offensif.
- La place de l'alimentation de proximité et biologique de façon significative.
- L'organisation d'Assises afin de partager cette ambition avec tous les acteurs publics et privés concernés.

On peut déplorer que les universités très concernées par de nombreuses actions n'apparaissent pas toujours comme des acteurs et partenaires. Le développement de modules de formation au sein des études de santé mériterait d'être davantage mis en avant.

Plus largement, l'inclusion des questions de "santé-environnement" dans les programmes de formation professionnelle en dehors du secteur de la santé pourrait participer à une meilleure connaissance et prise en compte de ces aspects dans l'exercice des métiers.

Les liens entre les actions, les partenaires, manquent de clarté et conduisent à un sentiment de juxtaposition d'actions très diverses conduisant à un manque de lisibilité globale, même si l'objectif principal semble être la mise en place et le renforcement de la coordination et du partenariat, autour de l'approche "Une Seule Santé".

Conclusion

Le CESER s'interroge sur la distorsion entre l'ampleur des ambitions, la relative modestie et le caractère aléatoire des financements.

Ce Plan mériterait de s'appuyer davantage sur le bilan du PRSE 3 afin de justifier les actions proposées ; certains aspects semblent mieux pris en compte : agroalimentaire, agriculture, résidus médicamenteux, nano particules... De plus, le CESER note que les indicateurs utilisés sont uniquement quantitatifs, il serait pertinent d'y associer des indicateurs qualitatifs.

Le CESER relève également le caractère théorique de ce plan, ne s'appuyant pas davantage sur les spécificités du territoire régional. Les questions de "santé-environnement" dépassent souvent les frontières régionales nécessitant d'être intégrées dans les stratégies de coopération interrégionale ou transfrontalière.

Dans ses travaux, le CESER a multiplié les préconisations qui pourraient participer à l'amélioration de la situation sanitaire des populations, qu'il s'agisse de transition énergétique, de mobilités, de préservation et de protection de la biodiversité... Compte tenu de l'urgence climatique, des leviers réglementaires devraient pouvoir être dépassés, pour ne pas bloquer l'innovation.

Vote du CESER : adopté à la majorité - 11 contre, 2 abstentions.

Déclarations

Christian Baqué, au nom de Bio BFC

Cette intervention est faite au nom de BIO BFC, organisation de développement agricole dédiée exclusivement au développement de l'agriculture biologique et de ses filières, et affiliée à la Fédération nationale d'agriculture biologique (FNAB). BIO BFC est issu de la fusion récente entre les deux structures historiques BIO BOURGOGNE et INTERBIO FRANCHE-COMTÉ.

Mes propos ne concernent, vous l'aurez compris, que les parties du PRSE 4 se rapportant à l'agriculture et à l'alimentation en lien avec la santé des écosystèmes, de l'eau et des populations. Ce champ en constitue du reste une partie non négligeable.

Imaginons un instant que soit soumis à l'appréciation de notre CESER un plan régional transition énergétique qui ne mentionnerait qu'une seule fois et sans préconisation afférente, l'énergie solaire ou éolienne.

Laissez moi vous citer une phrase,

Au titre de l'Axe 3 : **Intégrer la santé environnement dans les politiques publiques et les projets territoriaux**, l'Action 24 : **Promouvoir des partenariats entre chercheurs et acteurs de l'alimentation dans les territoires**.

Sous-action 3 : **Favoriser l'évaluation d'expériences d'agriculteurs de réduction ou d'abandon de l'usage de produits phytosanitaires avec** (entre parenthèses) **potentiellement**, potentiellement donc, **un passage à l'agriculture biologique afin de répondre aux besoins d'alimentation plus saine et de réduction des pollutions** (réduction, donc nous avons déjà quitté l'AB) **dans les aires d'alimentation des captages**.

C'est là, sur près de 100 pages, la seule et unique référence à l'agriculture biologique. Option potentielle du reste et mise entre parenthèses et reléguée dans une sous-action relative aux retours d'expériences.

- Qualité des sols et santé des écosystèmes.
- Reconquête de l'eau, protection des captages et adaptation au changement climatique.
- Réduction de l'exposition des populations aux pollutions environnementales.
- Promouvoir une alimentation saine et durable.

Dans aucun de ces champs d'action l'agriculture biologique est convoquée, et ses bénéfices tant sanitaires qu'environnementaux appuyés par de très nombreuses études ne sont mentionnés.

Cela laisse songeur et cela interroge parce que tout de même, au vu des intitulés des axes, des objectifs opérationnels et des actions que déroule ce PRSE, ne mentionner qu'une seule fois et en passant le modèle agroécologique le plus abouti, le seul à protéger les captages des pollutions diffuses, le mieux à même de produire des aliments sans résidus de pesticides, de préserver la biodiversité et la santé des sols et des écosystèmes, résulte manifestement d'un choix de rédaction soucieux de ne pas mettre en avant le modèle en question et d'éviter toute préconisation qui pourrait promouvoir ses aménités positives sur la santé de l'environnement et des populations.

Pourquoi ce choix ? Pourquoi passer sous silence un modèle agronomique en phase avec les objectifs de santé publique et environnementale affichés.

Notre organisation, on s'en doute, n'a pas été conviée à l'élaboration de ce Plan régional environnement santé. Elle y aurait eu sa place cependant. BIO BFC contractualise avec la Région une convention pluriannuelle d'objectifs en partenariat avec le réseau des Chambres d'agriculture, ses programmes d'actions sont négociés avec la Direction régionale de l'agriculture et de la forêt mais aussi avec les Agences de l'Eau. BIO BFC est fortement impliqué dans la réalisation des objectifs que s'est fixée la Région concernant l'introduction de produits bio en restauration collective. Ses Groupements départementaux participent dans les territoires à l'élaboration des PAT, des PCAET. La participation de notre réseau aux ateliers préparatoires n'aurait pas semblé absolument déplacée.

À la lecture de ce PRSE 4, la Région sera sans nul doute surprise de voir que le soutien qu'elle accorde depuis des années au développement de l'agriculture biologique et de ses filières ne contribue en rien ou si peu à la santé de ses habitants et de ses écosystèmes.

Par ailleurs, l'avis rendu ce jour par le CESER n'a pas, ne serait-ce que relevé cette surprenante absence de l'agriculture biologique dans les préconisations du plan en matière de santé publique et environnementale.

En conséquence BIO BFC ne votera pas cet avis.

Françoise Bévalot, au nom de la COMUE BFC

En complément de l'avis qui vient d'être présenté, je soulignerai 4 points :

- 1- Le pôle régional fédératif de santé publique est à l'œuvre dans le pilotage de plusieurs actions. Je tiens à préciser que ce pôle associe des collègues hospitalo-universitaires des deux universités de Bourgogne et de Franche-Comté.
- 2- La dimension recherche est insuffisamment explorée dans le PRSE4.
- 3- L'avis déplore que les universités n'apparaissent pas comme acteurs et partenaires dans ce PRSE. C'est tout particulièrement vrai dans le volet formation tant initiale que continue confiée à des "organismes" sans s'appuyer sur l'expertise des universités.
- 4- Enfin, avec juste raison, l'avis replace les questions "santé environnement" dans une dimension interrégionale et transfrontalière. Nous avons regretté l'absence de ces dimensions dans le PRSE 3. Elle est à peine esquissée dans le PRSE 4 ce qui est d'autant plus étonnant que l'ARS porte un projet d'établissement intégrant un volet de coopération franco-suisse prenant en compte la question "santé-environnement" et faisant référence à la stratégie portée par Arcjurassien.org (CTJ).

François Thibaut, au nom de la CGT

Le PRSE 4 est, pour partie, un ensemble de mesures de bon sens dont on regrette qu'elles ne soient pas apparues plus tôt. Cependant, on est en droit de se poser la question de la capacité des différents acteurs à le mettre en œuvre. On imagine évidemment la difficulté qu'il y a à concilier qualité de l'air et développement économique, mondialisation et respect des normes sanitaires alimentaires ou circuits courts, consommation locale, et pouvoir d'achat.

Mais il ne faut pas s'y tromper, les facteurs environnementaux ne sont qu'une part de la santé de l'individu et bien d'autres éléments propres à chacun vont compliquer l'équation. Le concept "Une seule santé" s'il est nécessaire n'est, bien-sûr, pas suffisant.

Ce premier pan de la prévention repose donc sur deux piliers :

- L'individu, dans sa capacité à faire siennes les recommandations et à disposer de toutes les ressources nécessaires y compris financières.
- Les pouvoirs publics, dans leurs actions législatives et réglementaires mais aussi budgétaires.

La prévention en santé passe aussi par ce qui est inhérent à la constitution physiologique de chacun et qui nécessite d'être examiné, suivi, investigué. Or, le concept "Une seule santé" ne peut pas être l'arbre qui cache la forêt et n'est certainement pas la première des priorités. Quelle prévention possible si les moyens de la réaliser en totalité sont absents ? On sait aujourd'hui que la région Bourgogne-Franche-Comté compte 7930 médecins, 3483 sont médecins généralistes et 4447 sont médecins spécialistes. La réforme du numéris clausus dont les effets ne se verront que dans une dizaine d'années est, de fait, bridée par le nombre de Médecins séniors et Professeurs dans les CHU ainsi que par l'autonomie budgétaire des universités. Ainsi, le nombre de médecins généralistes exerçant en région BFC en janvier 2021 a diminué (-92) alors qu'ils sont la cheville ouvrière de la prévention. La densité nationale des médecins généralistes pour 100000 habitants est de 86,5 et dans notre région les disparités sont fortes, 101 en Côte-d'Or et 96 dans le Doubs, quand d'autres départements en sont très éloignés comme l'Yonne (66), la Nièvre (70) et la Saône-et-Loire (72).

Si on s'intéresse de plus près au secteur public hospitalier, on peut noter que la démographie médicale lui est particulièrement défavorable, de même que la démographie paramédicale. Les établissements de santé rencontrent des difficultés pour attirer et recruter dans tous les métiers du soin et les outils réglementaires ou statutaires déployés ces dernières années en vue de les accompagner s'avèrent insuffisants. De plus en plus de spécialités sont en tension en région Bourgogne-Franche-Comté, au premier rang desquelles la médecine d'urgence, la médecine générale, la psychiatrie, l'anesthésie-réanimation ou encore la gériatrie. Le taux de vacance statutaire de 37,4 % en 2021, place la région en onzième position sur treize.

L'intérêt du PRSE 4 passe donc par une prise en compte par les gouvernements de la globalité des problématiques du système sanitaire, elle doit être rapide et massive. Il faut impérativement donner de nouveau de l'attractivité aux métiers comme aux lieux d'exercice afin que le territoire de la région soit réellement maillé en fonction des besoins des populations.

En conséquence de quoi la CGT votera contre ce projet d'avis.